

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 7 mai 1931 7 rue Guersant 75017 Paris 2 : 01 45 74 02 14

: amisstcyrcoet@wanadoo.fr
: http://amisstcyrcoet.fr

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 3 mars 2022

L'assemblée générale de l'Association des Amis de Saint-Cyr - Coëtquidan s'est tenue le 3 mars 2022 à 17 heures sous la présidence de monsieur Marwan Lahoud, dans les locaux du Groupement des Industries Françaises de Défense et de Sécurité Terrestres et Aéroterrestres (GICAT), 3 Avenue Hoche - 75008 PARIS.

Étaient présents :

Monsieur Marwan LAHOUD, Président

Monsieur le Général (2s) Bertrand Louis PFLIMLIN, Secrétaire Général et Trésorier

Monsieur le Général de division Hervé de COURRÈGES, commandant l'Académie Militaire de Saint-Cyr - Coëtquidan

Monsieur le Général de C.A. (2s) Jean-Marc DUQUESNE, Délégué général du GICAT

Monsieur le Général (2s) Marc DELAUNAY, Délégué général de l'Épaulette

Monsieur Guy de KERSABIEC, membre du Conseil d'administration

Monsieur le Recteur Maurice QUENET, membre du Conseil d'administration

Monsieur le Général (2s) Jacques RENAUD, membre du Conseil d'administration

Monsieur le Préfet Patrice MOLLE, Président de l'ASCVIC

Monsieur le Général d'armées (2s) Bruno DARY, Président de la Saint-cyrienne

Monsieur Éric HILLER, Secrétaire de l'association

Monsieur Jacques WENIG, membre de l'association

Monsieur Alain GOUSSARD, membre de l'association

Monsieur Stéphane TOUZEAU, membre de l'association

Étaient excusés :

Monsieur François de LACOSTE LAREYMONDIE, Vice-Président

Monsieur le Général de C.A. (2s) Christophe de SAINT-CHAMAS,

Gouverneur des Invalides /Vice-Président

Madame Isabelle BLACHON membre du Conseil d'administration

I — Allocution de bienvenue du Président

Le Président remercie les participants présents à cette réunion, ainsi que le GICAT pour avoir mis à disposition la salle de réunion où l'assemblée générale de l'association se déroule aujourd'hui.

II — Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2020

Aucune opposition ni aucune abstention à cette approbation n'ayant été enregistrées, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

III— Présentation du rapport moral de l'exercice 2021

Le Secrétaire général de l'association a présenté le rapport moral de l'exercice 2021 dans lequel sont détaillées les différentes activités conduites par l'association depuis la précédente assemblée générale.

En 2020, l'association comptait dans ses rangs 988 adhérents, dont 217 cotisants. Elle regroupait 1036 adhérents l'année suivante, soit 48 de plus. Le Secrétaire général profite de cette présentation pour remercier le général Hervé de COURRÈGES, commandant l'Académie militaire, d'avoir relayé le bulletin d'adhésion de l'association aux élèves de l'ESM admis en 2021. Il annonce par ailleurs le lancement effectif de la campagne promotionnelle de l'association auprès des élèves de l'EMIA et de l'EMAC.

Le Secrétaire général rappelle la décision prise en 2019 de la mise en place du dispositif de cotisations à choix multiples et son application effective désormais. Pour mémoire, celui-ci prévoit trois niveaux de cotisations à $25 \in$, $50 \in$ et $100 \in$ ou plus. Il relève, depuis la mise en œuvre de cette disposition, la réception de plusieurs cotisations de $50 \in$ et de $100 \in$.

Cinq lettres ont été publiées en 2021 :

- La LT1 publiée en mars présentait plusieurs stages suivis par des élèves du troisième bataillon de l'ESM, de l'EMIA et de la promotion Maurice GENEVOIX du 4^e bataillon de l'ESM rebaptisé depuis l'EMAC.
- La LT2 publiée en juin évoquait la célébration aux écoles du bicentenaire de l'Empereur Napoléon 1^{er}, plusieurs stages suivis par les élèves de l'ESM et de l'EMIA, ainsi que le rallye de fin de scolarité organisé fin mai.
- La LT3 était un numéro spécial publié en juillet destiné à reporter le changement d'appellation des écoles en Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et la création de l'EMAC.
- La LT4 publiée en octobre comprenait un reportage sur la cérémonie du Triomphe organisé cette année en petit comité le 24 juillet, un article sur la prise de fonction du général de COURRÈGES à la tête de l'Académie et un rapport du colonel Claude Vincent ROURE sur la formation initiale des élèves officiers.
- La LT5 éditée en décembre comprenait un reportage sur le 2 S 2021, la cérémonie des sabres de la 61^e promotion de l'EMIA, la remise des képis aux élèves de l'EMAC qui ont également reçu leur nom de baptême, à savoir celui du général de brigade Jean-Charles BELLEC.

Le Secrétaire général fait par ailleurs un point sur l'activité de l'association durant cet exercice. Il signale le départ le 31 décembre dernier du centre d'étude et de réflexion sur la défense (CERD) hébergé depuis de très nombreuses années dans les locaux de l'association. Comme chaque année, l'association a apporté sa contribution à l'organisation du FILM, ceci sous la forme d'un don de 3 000 €. Le Président Marwan LAHOUD rappelle que l'association a précédemment contribué davantage à la réalisation de projets d'élèves des écoles jugés utiles pour leur formation, ceci sans jamais refuser d'accéder à ces demandes, dès lors qu'elles étaient avalisées par le commandement. Il note à présent une baisse des initiatives des élèves, même sans tenir compte de l'année blanche

constituée en 2020 par les circonstances. À présent, il estime nécessaire que l'association maintienne ce soutien à ces projets, dans la mesure où ils sont bâtis à l'initiative des élèves. Il rappelle en outre la vocation de l'association à apporter son soutien à l'Académie, ceci directement en contribuant à la réalisation de différents projets et, par ailleurs, indirectement en plaidant sa cause si nécessaire auprès du monde politique.

En 2021, l'association a contribué par ailleurs à l'organisation des grands galas des promotions ESM Compagnons de la Libération et EMIA Armée des Alpes, à hauteur de 1 000 € chacun.

Le Secrétaire général de l'association signale qu'afin d'encourager nos actions de soutien aux promotions pour leurs activités, des entreprises et des particuliers ont fait des dons à l'AASCC. Tous les dons à l'AASCC entraînent, de facto, une adhésion : cotisation adhérent à $25 \in$ pour tout don inférieur ou égal à $300 \in$, cotisation de soutien de $50 \in$ pour les dons de $301 \in$ à $2500 \in$, cotisation de membre bienfaiteur à $100 \in$ pour les dons d'un montant supérieur à $2500 \in$.

Lors du Triomphe 2021, l'association a été représentée par son Secrétaire général et par monsieur de KERSABIEC. Un événement, à l'occasion duquel l'AASCC a remis un prix aux majors des différentes promotions, comme elle le fait chaque année. Monsieur LAHOUD suggère d'attribuer désormais un nom à ce prix, pour le moment anonyme. Le général de COURRÈGES souscrit à cette suggestion et propose de soumettre prochainement quelques noms jugés adaptés pour la discipline concernée par cette récompense. Cette perspective permettrait, estime-t-il, de mieux incarner les différents défis proposés aux élèves par les personnalités les plus éminentes dans chaque domaine. Le général RENAUD a représenté l'association à la cérémonie des Sabres de l'EMIA et au soixantième anniversaire de l'EMIA. Enfin, monsieur le Recteur OLIENET a participé, au nom de

Le général RENAUD a représenté l'association à la cérémonie des Sabres de l'EMIA et au soixantième anniversaire de l'EMIA. Enfin, monsieur le Recteur QUENET a participé, au nom de l'association, à la réunion du Comité National d'Entente (CNE) organisée cette année en visioconférence.

IV — Présentation du rapport financier

1. Compte de fonctionnement.

Les cotisations versées en 2021 ont totalisé 7 990 €. Par ailleurs, l'association a reçu 27 176 € de dons de différents donateurs pour soutenir notre action envers les Promotions. Le montant tobal des recettes 2021 s'est donc élevé à 35 166 €. Les dons versés aux promotions et à l'Académie durant l'année 2021 se sont élevés à 32 000 €.

Le compte de fonctionnement accuse finalement un déficit de 23 150 €.

2. Compte de gestion du siège social.

Les locaux précédemment loués à la Sabretache hébergent désormais le siège social de l'association. L'ancien siège et le nouveau ont fait l'objet de travaux importants d'un montant total de 80 000 €, somme détaillée lors de la précédente assemblée générale tenue en 2020. La décision a été prise de louer l'ancien siège ainsi transformé en appartement d'habitation pour permettre à l'association de dégager des recettes complémentaires et de se rembourser progressivement de ces investissements. Cet appartement est effectivement loué depuis mai 2021 au prix de 2 090 € net par mois.

Deux placements financiers ont été souscrits :

- L'EMTN STORK qui totalise 59 % des avoirs de l'association avec un investissement initial de 100 000 € a chuté à 91 000 € en 2020, puis s'est redressé en 2021 à 94 222 €. À ce jour, une perte de 5,78 % est constatée sur ce placement, par ailleurs à fond garanti à l'issue d'une période de 12 ans.
- Le fonds HORIZON a progressé de 8,86 %
- Le fonds PERFORMANCE POINT D'AVENIR a progressé de 10,4 %;
- Les parts B ont progressé de 1,5 %.

Ces avoirs représentent un total de 158 102 €.

Par ailleurs, une partie de la trésorerie a été placée. Ces placements ont, au 31 décembre 2021, fait apparaître une moins-value latente de 5 457 €. Au 28 février, ils étaient de 4 815 €.

Les intérêts générés par les différents livrets s'élèvent à 1 043 € (1 068 € en 2020). L'excédent enregistré au 31 décembre 2021 lié à la gestion du siège social s'élève à 5 625 €.

En conclusion, le déficit global de l'association pour l'année 2021 est de -17 525 €. Par comparaison, il était de -33 749 € en 2020 et de -39 980 € en 2019.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 629 049 €. Le montant de la trésorerie au 31 décembre 2021 a été de 480 277 €, alors qu'il était de 497 342 € au 31 décembre 2020.

V — Approbation des comptes de l'exercice 2021

Aucune opposition ni aucune abstention n'ayant été enregistrées, les comptes de l'exercice ont été approuvés à l'unanimité.

VI — Quitus de gestion

Aucune opposition ni aucune abstention n'ayant été enregistrées, quitus est donné au bureau pour sa gestion des comptes de l'association.

VII — <u>Budget prévisionnel pour 2022</u>

• Coût de personnel : 20 175 €;

• Frais d'impression : 2 000 €;

• Frais postaux : 1 500 €;

Le Secrétaire général précise toutefois que les envois par courrier des bulletins d'informations sont réservés aux adhérents qui n'auront pas indiqué à l'association une adresse électronique. Une version noir et blanc des bulletins leur est alors envoyée par la poste. Les autres adhérents reçoivent une version couleur de la lettre sur leur boîte aux lettres électronique.

• Électricité : 650 € ;

• Assurances : 594 €;

• Missions, voyages et réceptions : 350 €;

• Taxes foncières : 1 793 €;

• Dons aux promotions et aux écoles : 5 000 €;

• Frais d'entretien des parties communes de l'immeuble : 4 000 €;

L'association prévoit par ailleurs d'obtenir en 2022 un niveau de cotisations légèrement supérieur à celui de l'année précédente porté à 8 500 €. Elle compte pour cela sur le soutien des trois écoles et de l'Académie. Un nouvel appel à cotisation sera donc prochainement envoyé aux adhérents qui ne se sont pas encore manifestés, ainsi qu'auprès de l'EMIA et de l'EMAC.

Les revenus de valeurs mobilières et de placements sont comparables à ceux de 2021, soit $2\,000\,$ €. Les revenus de location seront cette année de $25\,000\,$ €, au lieu des $16\,720\,$ € pour 2021. Les frais d'entretien et de réparation s'élèveront cette année à $4\,000\,$ €.

En conclusion, le déficit global de l'association pour 2022 devrait être de 8 000 €, somme correspondant à l'amortissement des travaux des locaux du siège. L'atteinte de l'équilibre est ainsi escomptée cette année.

VIII — Élections au Conseil d'Administration

Le Président soumet aux votes des participants à cette assemblée générale le renouvellement du mandat d'administrateur venu à expiration de :

- Général de C.A. (2s) de SAINT-CHAMAS;
- Monsieur le Recteur QUENET;
- Général (2s) RENAUD;
- Madame BLACHON;
- Général (2s) PFLIMLIN.

Le Président propose à l'assemblée générale de procéder à un vote groupé sur la réélection de l'ensemble des candidats. Tous les votants se déclarent favorables au renouvellement des mandats. Le Président confirme donc la réélection de l'ensemble des administrateurs présentés à l'assemblée générale.

IX — <u>Communication du général Hervé de COURRÈGES, commandant de l'Académie Militaire de Saint-Cyr – Coëtquidan</u>

Le général de COURRÈGES tient tout d'abord à remercier l'association de l'accueillir à cette assemblée générale. 2022 est l'année de la réforme ayant fait l'objet d'une forte communication préalable, précise-t-il. Il lui revient, ajoute-t-il, de la mettre en œuvre à présent. Cette réforme fondée sur des bases solides aura une incidence importante sur un grand nombre de sujets, prévient-il. Il constate, dans le contexte actuel, l'adéquation entre les annonces faites aux élèves par les chefs militaires, puis par les responsables politiques et la réalité, sur le retour à la puissance et la préparation à la haute intensité. Si le calendrier est accéléré par l'actualité, il confère toutefois une certaine gravité à l'exercice du métier réalisé à l'Académie Militaire, estime-t-il. Les jeunes actuellement en formation à l'Académie vont vivre des événements exceptionnels dans quelques mois, prévoit-il. Il se satisfait de prendre à présent le commandement de l'Académie près de trente années après avoir quitté l'école militaire et constate la qualité de l'enseignement dispensé aujourd'hui aux jeunes élèves. Il juge en outre particulièrement pertinente la réforme qu'il lui revient de mettre en œuvre à présent. Elle renouvelle l'offre de formation en proposant trois types de recrutements très différenciés :

- L'École Militaire de Saint-Cyr accueillant des élèves d'une vingtaine d'années qui sortent d'une longue période de formation et aspirent à une application pratique de leurs connaissances sur le terrain ;
- L'École Militaire Inter Armes recevant des jeunes plus aguerris de 27 ans d'âge en moyenne, plus ouverts par leurs expériences, mais potentiellement d'un niveau qualitatif inférieur à ce qui fut celui de leurs aînés;
- L'École Militaire des Aspirants de Coëtquidan constituée de jeunes de 25 ans en moyenne, d'un niveau bac+5 et recrutés sur des fondements académiques très divers afin de répondre à toutes les fonctions opérationnelles susceptibles d'être renouvelées dans l'Armée de Terre. Des élèves disposant d'une bonne maturité et désireux de servir leur pays, fort parfois d'une expérience professionnelle plus rémunératrice. Des élèves recrutés au titre d'une arme spécifique, contrairement à leurs camarades des autres écoles.

Ces trois types de recrutement supposent la mise en œuvre de pédagogies adaptées, précise-t-il. Ils aboutissent également à l'obtention de diplômes différents : un master ou un diplôme d'ingénieur pour les saint-cyriens, une licence pour les élèves de l'EMIA et un mastère spécialisé « Management et leadership » pour les élèves de l'EMAC.

Il constate actuellement la propension des professeurs à dispenser des enseignements de prolongation de préparation finalement peu adaptés pour des élèves lassés d'apprendre. Il appelle à une évolution plus appliquée des sciences de l'ingénieur et plus compréhensible dans le sens de leur application immédiate. Il cite en exemple, sur le thème du soldat « augmenté », la création d'un « escape game » académique pour permettre à l'élève de créer des équipements textiles bardés de circuits imprimés.

L'élève de l'EMIA, de niveau bachelier au moment de son incorporation, est plus en quête d'un diplôme, constate-t-il. Il mesure ainsi la difficulté à leur permettre d'acquérir en un an une licence de sciences de l'ingénieur.

Enfin, les élèves de l'EMAC déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 devront recevoir un enseignement essentiellement militaire. Le commandant de l'Académie juge toutefois important de leur permettre de maintenir un niveau d'enseignements nécessaires pour acquérir leur mastère spécialisé. Il ajoute, à ce sujet, avoir demandé aux officiers supérieurs de l'Académie d'être des tuteurs de mémoire, permettant ainsi de créer un lien attendu par les élèves avec des militaires aguerris.

Outre la nécessité d'une meilleure orientation de l'enseignement académique, le général de COURRÈGES constate les dimensions excessives du programme obligeant les élèves à mobiliser leurs heures de repos pour

pouvoir acquérir des enseignements qui n'auront pas été vus en cours. Une prédisposition susceptible de les inciter ensuite, une fois dans l'active, à mobiliser tout l'espace libre de leurs subordonnés. Il conclut donc à la nécessité d'enlever de la matière au programme d'enseignement et d'instaurer des méthodes d'enseignements différentes. Il annonce avoir suspendu pour le moment le centre d'entraînement en forêt équatoriale au programme des élèves de l'EMIA, ceci dans la perspective de privilégier plutôt les formations qualifiantes telles que le brevet de parachutiste et le brevet commando.

Il reconnaît enfin ne plus disposer des moyens nécessaires pour gérer les domaines du transport, de l'alimentation et de l'infrastructure. Ainsi dénonce-t-il le temps pris par les élèves pour se rendre aux espaces de restauration aujourd'hui disponibles, temps qu'ils pourraient avantageusement consacrer à d'autres activités plus instructives.

Il énumère en conclusion plusieurs chantiers d'ores et déjà engagés depuis sa nomination :

- Alléger la programmation, selon les besoins exprimés par le « client » final, en l'occurrence l'Armée de Terre :
- Définir les types d'intelligences dont l'Armée de Terre aura besoin. Il constate ne pas avoir pu obtenir de réponse précise sur ce sujet. Il estime nécessaire de privilégier la disponibilité des métiers représentés dans les états-majors qui favorisent la curiosité et l'instinct de chasseur requis dans les métiers du renseignement, la construction de systèmes ou de manœuvres dans les métiers des opérations, l'innovation et l'élaboration de scénarii avec les métiers du plan, puis, enfin, le management des capacités. Il escompte ainsi permettre à l'élève de savoir à sa sortie de l'Académie à quel type d'intelligence il répond plus spécifiquement. Un positionnement, le précise-t-il, beaucoup plus précis qu'une simple distinction entre le lettré et le scientifique.

Finalement, il considère l'enseignement complet comme un édifice à la base duquel figure l'enseignement fondamental de l'officier représentant près de 500 heures de cours pour un saint-cyrien. Une base à laquelle a été désormais introduite une dose minimale de connaissances de sciences de l'ingénieur qui ne figuraient pas précédemment dans leur enseignement. Beaucoup de domaines des sciences de l'ingénieur doivent être maîtrisés par les élèves officiers qui d'ailleurs y aspirent, comme c'est le cas pour des connaissances de géopolitiques, relève le général. À cet édifice de base, s'ajoutent les enseignements contenus dans les diplômes respectifs des trois types de recrutements. Sa partie supérieure serait enfin constituée d'un travail en pédagogie de projets transverses pour les deux filières de sciences de l'ingénieur et de sciences sociales et politiques. Il cite en exemple un projet de protection de l'emprise des Aéroports de Paris faisant appel simultanément aux sciences dures et au droit. Des élèves des deux filières interagiraient alors dans le cadre d'un même projet.

Il estime en outre nécessaire de préciser les connaissances minimales déjà acquises avant d'intégrer l'Académie : à savoir, pour le saint-cyrien, le niveau de base du secourisme, pour l'élève de l'EMIA, une formation de base au métier de soldat, pour l'aspirant enfin, une préparation militaire supérieure ou un engagement à la réserve.

À propos du choix des armes effectué en fin de formation, il rappelle que la chaîne de performance opérationnelle se brise sur son maillon le plus faible. Dans l'Armée de Terre, il le situe dans le soutien et, à un moindre niveau, les appuis qui ne sont pas nécessairement les segments dans lesquels les meilleurs élèves s'engageront. Il estime de sa responsabilité de renvoyer dans toutes les fonctions opérationnelles de l'Armée de Terre les talents dont elles ont besoin, en définissant mieux le profil de chaque élève pour, au-delà du choix du classement, lui expliquer que son profil psychologique, ses aptitudes physiques ou sa capacité d'interagir avec les autres le destinera plus à telle arme qu'à telle autre. Sur ce plan, il estime pouvoir disposer de marges de progrès significatives. Cet objectif passe par une meilleure valorisation des armes. Pour cela, il indique avoir fait intervenir en amphithéâtre l'automne dernier le commandant des forces terrestres sur le thème générique « tous combattants en 2030 ». Il propose par ailleurs d'obliger chaque élève à envisager 3 armes et non plus une seule pour définir son employabilité, puis d'argumenter son choix. Il annonce enfin la mise en place d'un conseil des armes chargé de conseiller l'élève sur le regard porté sur lui par ses instructeurs, selon son aisance sur le terrain, son interaction avec ses camarades, sa capacité à se prendre en main... Sans toutefois renoncer au classement, l'objectif consiste à fournir à l'élève d'autres indications, précise-t-il. Il évoque toutefois l'existence d'algorithmes susceptibles d'être utilisés à terme pour permettre de mieux concilier le profil de la ressource et le besoin. Dans cet esprit, il estime nécessaire de ne plus diffuser la sortie des poids moyens à Coëtquidan. De la même façon, il juge trop fréquente la démission d'élèves en école d'application qui considèrent ne pas se trouver finalement dans la bonne filière (5 cas constatés l'an dernier). Par ailleurs, il reporte le témoignage récent du commandant de l'école d'infanterie constatant la présence d'un nombre trop important d'élèves affectés par des problèmes physiques.

Il détaille son programme, comme suit :

Mieux cibler l'enseignement : les professeurs de la DGER devraient pouvoir mieux se connecter aux nouvelles capacités technologiques de l'Armée de Terre, plaide-t-il. Ainsi, il annonce en exemple son intention de proposer aux professeurs des sciences de l'homme et de la société d'aller voir les régiments de l'Armée de Terre pour mieux percevoir la communauté humaine d'un régiment et pouvoir ensuite mieux en parler à leurs élèves. Il constate que les profils des élèves de l'EMIA sont insuffisamment connus lorsqu'ils intègrent l'Académie. Ceci, tant en matière de bagages académiques que de bagages techniques. Ainsi jugerait-il intéressant de savoir, par exemple, où un mécanicien aéronautique s'orientera ensuite au sortir de l'Académie, selon qu'il souhaiterait changer de métier ou consolider ses acquis.

Mieux articuler l'enseignement et la recherche : une meilleure synergie entre l'enseignement et la recherche, entre le CREC Saint-Cyr — Coëtquidan et la formation reste à constituer, estime-t-il en substance. Presque aucun élève n'assiste à des colloques, faute de disposer du temps nécessaire, constate-t-il.

Actuellement, regrette-t-il, les enseignants-chercheurs ne proposent pas à des élèves des projets de recherche en lien avec leur thématique.

Ambition partenariale: il note à ce jour l'absence d'éléments de communication permettant de préciser le positionnement de l'Académie militaire et d'identifier ses partenaires, tant internationaux qu'industriels. Il cite en exemple un contrat avec Airbus signé avec le précédent commandant de l'Académie et actuellement mis en œuvre. Il appelle de ses vœux que tous les industriels français d'armement terrestre soient partenaires et qu'il soit loisible d'identifier les lignes de convergence permettant à l'Académie de travailler avec ceux-ci. Il annonce, dans cet esprit, la création d'un pôle « innovation industrie » à l'occasion du prochain Triomphe pour mettre en avant les deux types d'enseignement en vigueur à l'Académie, à savoir les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines de la société. Il estime par ailleurs indispensable de préciser le positionnement des associations dans l'environnement de l'Académie Militaire. Il avoue à cet égard bien identifier le positionnement de la Saint-Cyrienne ou de l'Épaulette, mais reconnaît ne pas en faire de même pour l'Association des Amis de Saint-Cyr — Coëtquidan. Une association qui, l'estime-t-il, gagnerait à mieux marquer sa place auprès des familles, par exemple en communiquant auprès d'elles lors des journées des familles, plutôt qu'auprès des élèves qui ne parlent pas ou presque pas à leurs parents de leurs activités à l'Académie. Mieux identifier le positionnement des associations permettra à l'Académie de mieux articuler sa logique partenariale actuellement très partiellement décrite, précise-t-il.

Il annonce en conclusion la perspective d'une probable réorganisation de l'Académie pour la rendre plus performante au regard des enjeux de demain. Une organisation comprenant actuellement la DGER qui dispense l'enseignement académique, la direction de la formation militaire, la direction de la formation des élèves et le Commandement de la formation administrative. Il évoque la perspective éventuelle de définir une de ces structures comme susceptible de chapeauter l'ensemble des activités, militaires et académiques. Une disposition à délivrer les notes d'aptitudes dans tous les segments, plutôt dévolue à la direction de la formation des élèves, considère-t-il en première intention.

Sa mission, le décrit-il, consistera à forger les hommes et les femmes à la hauteur des défis futurs. Il annonce entendre poursuivre la réflexion engagée par son prédécesseur pour faire bouger le système et mieux préparer les élèves actuels pour qu'ils soient demain victorieux.

Interrogé sur la hauteur des moyens financiers et humains mis à sa disposition pour mettre en œuvre cette réforme de l'Académie, le général de COURRÈGES estime disposer de moyens humains remarquables pour former au mieux les élèves à l'encadrement de contact : commandant de bataillon, commandant de compagnie, et chef de section. Il considère par ailleurs des niveaux moindres dans certains secteurs, par exemple à la DGER, et entend donc redynamiser ce secteur pour redonner ses lettres de noblesse à l'enseignement académique.

Le Président suggère au commandant de l'Académie de recourir à des réservistes pour l'enseignement militaire.

Le général de COURRÈGES en convient. Il précise qu'une grande partie des fonctions de soutien de l'Académie Militaire a été complétée par des réservistes de talent, mais estime difficile à présent d'aller audelà des contrats de réserve et des heures de réserve prévus. À ce jour, l'infrastructure du site de Coëtquidan

est suivie par une seule personne, en l'occurrence un lieutenant-colonel de réserve qui dispose de 120 jours de réserve, mais y consacre en pratique plus de 200 jours, le précise-t-il.

Au regard par ailleurs des moyens financiers mis à sa disposition pour conduire la réforme de l'Académie, le travail engagé précédemment sur la taxe d'apprentissage est actuellement poursuivi, souligne-t-il. Un chantier qui procure à l'Académie des capacités assez substantielles et lui permet déjà de bénéficier d'un pouvoir d'achat inatteignable à court terme avec les moyens publics, rappelle-t-il.

Il pointe par ailleurs un projet important soumis toutefois à une inertie importante des parties prenantes dans sa mise en œuvre, à savoir l'Université Militaire Européenne. Dans ce contexte, l'Académie recherche actuellement des partenaires européens, parmi lesquels figurent d'ores et déjà les Belges, les Tchèques et éventuellement les Espagnols, dans la perspective de constituer un dossier éligible aux crédits européens. Un projet qui suppose toutefois l'obtention de crédits importants, prévient-il. Il décrit concrètement la constitution de banques d'enseignements, dans lesquelles l'intervention d'un DGER de Coëtquidan sur le droit des conflits armés vu par l'Armée française, par exemple, pourrait être suivie en direct par des élèves localisés à Hambourg. D'ici là, cette disposition supposerait toutefois l'installation à Coëtquidan de moyens de télécommunications plus performants, estime-t-il. Ainsi, la fibre sera prochainement installée sur le site de Coëtquidan. Par ailleurs, des priorités ont été établies pour la rénovation des infrastructures du site. Le plan de relance économique a, d'ores et déjà, permis de rénover l'ensemble du bâtiment de la direction de la formation militaire. Actuellement logés dans des Algeco, les élèves seront ainsi bientôt hébergés dans un bâtiment neuf, grâce au plan de relance économique.

Le général de COURRÈGES indique par ailleurs œuvrer pour permettre aux élèves de suivre des conférences de représentants de groupes industriels en lien avec l'armement, en tenant compte par ailleurs de la charge de cours élevée de ces cursus. Des cours d'économie d'entreprise, par exemple, susceptibles d'intéresser plus les élèves que des enseignements de statistiques actuellement dispensés. Il indique par ailleurs considérer les évaluations pratiquées par la marine sur l'évolution de leurs élèves sur le terrain, ceci dans la perspective de mieux évaluer l'élève et son encadrement en situation réelle. Et ainsi de conseiller l'élève dans son orientation vers une arme jugée plus adaptée à ses aptitudes ou susceptible de mieux lui permettre d'aboutir à une fonction plus ciblée, telle que le renseignement, par exemple.

Le Président évoque, de la même façon, un changement actuel d'optique similaire chez les recruteurs des grands corps d'État sur les élèves polytechniciens en fin de formation. Ceci, dans la perspective d'identifier les talents adaptés à leurs besoins réels du moment.

Interrogé sur la mise en œuvre éventuelle de ce changement d'orientation de l'enseignement sur les sciences appliquées dans les écoles de l'Air et de la Marine, le général de COURRÈGES confirme l'avoir effectivement constaté, particulièrement dans le cas de l'école navale. Ceci, avec toutefois une attention moindre sur le choix des Armes, objet actuellement d'une étude approfondie à l'Académie. Il déplore des abandons d'élèves en école d'application, à la suite d'une mauvaise orientation au sortir de l'Académie. Sur ce point, il reconnaît avoir été surpris de constater une convergence de vue sur cette nouvelle approche avec les commandants des écoles d'application. Il signale par ailleurs des changements notables dans l'environnement familial du soldat dont le conjoint a, également, des aspirations professionnelles à satisfaire. Actuellement, poursuit-il, l'effectif de chaque arme à Coëtquidan est calibré selon le temps de commandement à renouveler dans chacune d'elles. Ce calcul ne tient toutefois pas compte de l'évaporation survenue ensuite dans ces effectifs et se traduit finalement par des segments presque vides. Les chefs de corps de certaines armes sont alors reconduits pour une période supplémentaire, faute d'avoir pu être remplacés. Le général de COURRÈGES plaide donc en faveur d'une orientation plus approfondie au sortir de l'Académie afin de pallier ces carences. Il suggère de revenir à une pratique antérieure consistant à proposer à chaque élève 4 régiments potentiels et à lui demander d'en établir un classement argumenté. L'Armée de Terre peut alors établir une adéquation entre le volontariat de l'intéressé pour une arme spécifique et ses besoins. Une orientation en accord avec la mobilité désormais attendue de la part d'un soldat.

Sollicité sur la place laissée par ce nouveau processus à des moments de cohésion entre les trois écoles de l'Académie destinés à entretenir l'esprit de corps, le commandant de l'Académie convient de son caractère limité. Il cite en exemple le SNEC commun à l'EMAC et à l'EMIA mais convient de peu de temps laissé aux élèves, par ailleurs plutôt concentrés sur des projets de leur promotion. Il signale toutefois que cette cohésion entre les trois écoles est assurée dans les écoles d'application. Il pointe par ailleurs la rareté des événements

mobilisant simultanément l'ensemble des élèves et la difficulté à les organiser. Une situation que la récente externalisation des élèves durant la dernière année n'améliore pas, précise-t-il.

XI — Clôture de l'assemblée générale

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur contribution à cette assemblée générale. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h 35.

Le Secrétaire Général

Poplinlin

Le Président